



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



16600-F

PI/102
5 octobre 1987
FRANCAIS
Original : Anglais

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE PROPOSE PAR L'ONUUDI POUR 1988

Introduction

1. Le présent bulletin décrit le programme de formation industrielle proposé par l'ONUUDI pour 1988. Il indique les services fournis par l'ONUUDI dans le domaine de la formation industrielle et la procédure à suivre pour en bénéficier. Il est envoyé aux gouvernements intéressés, aux représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux conseillers industriels hors siège et aux administrateurs auxiliaires hors siège de l'ONUUDI, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, à des organisations et des institutions, ainsi qu'à de nombreuses sociétés industrielles et institutions liées à l'industrie, aux personnes qui le désirent et à d'autres bénéficiaires éventuels. Il permet aux intéressés de choisir parmi les programmes de formation proposés par l'ONUUDI dans ce domaine ceux qui correspondent à leurs besoins et à leurs plans de manière à utiliser au mieux les moyens de formation industrielle existants.

2. Les activités de formation de l'ONUUDI visent à renforcer la compétence professionnelle et à élargir l'expérience des techniciens, des gestionnaires et des administrateurs de haut niveau travaillant dans l'industrie ou dans des services, institutions et organismes s'occupant de l'industrie et de son développement qui ont au moins une formation d'ingénieur ou d'économiste du niveau troisième cycle universitaire ou une formation équivalente. L'ONUUDI ne s'occupe pas de la formation professionnelle ou du perfectionnement général des cadres, non plus que de l'enseignement de type classique conduisant à un diplôme, domaines qui relèvent de la compétence respectivement de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

3. Dans ses activités de formation, l'ONUUDI met l'accent sur la formation pratique (dans une entreprise ou au poste de travail), sur l'amélioration des qualifications ou la mise à jour des connaissances professionnelles, sur le transfert du savoir-faire et de l'expérience en matière de technologie et de gestion des entreprises industrielles afin d'être mieux en mesure :

- a) D'opérer un choix judicieux entre les techniques et équipements disponibles pour l'élaboration de techniques nationales appropriées;

293

- b) D'intensifier la coopération entre les pays en développement dans le domaine de la formation industrielle;
- c) De fournir une assistance aux pays en développement les moins avancés;
- d) D'appliquer des mesures spéciales dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- e) D'accroître la participation des femmes et des jeunes au développement industriel.

4. Les activités de formation de l'ONUDI sont conformes aux résolutions pertinentes des conférences générales de l'ONUDI. Aux termes de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 1/ :

"Les actions de formation liées au développement industriel doivent être conçues de façon telle qu'elles permettent le traitement des ressources naturelles et autres matières premières dans le pays d'origine et la création de structures permanentes d'enseignement spécialisé assurant la formation rapide en masse et de qualité de la main-d'oeuvre nationale à tous les niveaux et pour toutes les spécialités professionnelles, qu'elles soient techniques ou de gestion, sans discrimination pour raison de sexe." (par. 53);

"Les pays en développement doivent arrêter des mesures appropriées pour organiser des institutions de recherche et mettre sur pied des programmes de formation pour répondre aux besoins de leur développement industriel et permettre progressivement une maîtrise sur les différentes techniques de production et de gestion, et sur le développement industriel, facilitant la mise en place de structures d'accueil des technologies modernes." (par. 55);

"Les politiques nationales d'industrialisation devraient insister sur ... le renforcement des programmes de développement de la main-d'oeuvre et de formation du personnel de gestion, y compris l'incorporation effective de la femme, afin d'utiliser aussi complètement que possible les ressources humaines disponibles, en ce qui concerne particulièrement la gestion des entreprises industrielles." (par. 58 k)).

5. La Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 2/ consacrent à la mise en valeur des ressources humaines une section entière dans laquelle sont exposées les mesures que doit prendre le Secrétariat de l'ONUDI dans ce domaine, à savoir :

"Améliorer, en en faisant un processus permanent, l'identification des domaines et secteurs de la formation industrielle à considérer comme prioritaires eu égard aux besoins des pays en développement et structurer en conséquence ses programmes de formation.

Encourager à utiliser davantage les capacités de formation des institutions dans les pays en développement pour l'exécution de leurs programmes de formation.

"Contribuer à renforcer aux niveaux national, régional et interrégional les 'Centres de perfectionnement' de la main-d'oeuvre industrielle, dans les pays en développement, et faciliter la coopération entre ces centres.

Se préparer comme il convient en vue de la réunion de consultation mondiale touchant la formation de la main-d'oeuvre industrielle, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, et les autres organismes et institutions concernés des Nations Unies.

Suivre de façon permanente l'application des mesures relatives au développement des ressources humaines en vue de l'industrialisation, contenues dans le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, ainsi que des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, de la première Conférence des Ministres du travail de pays non alignés et autres pays en développement, et d'autres réunions et soumettre aux organes compétents de l'ONUDI des propositions et projets concrets pour leur pleine application."

6. La quatrième Conférence générale de l'ONUDI 3/ a adopté la résolution 1 sur l'accélération de la mise en valeur des ressources humaines par laquelle, notamment, elle :

"1. Invite les pays en développement à réaménager et renforcer, si nécessaire, leurs systèmes d'enseignement de base, afin de mieux les adapter à l'évolution des besoins en matière de main-d'oeuvre industrielle, et à réorienter leurs programmes nationaux d'enseignement supérieur de manière à mettre davantage l'accent sur la science et la technologie, en tenant également compte de l'importance que revêt la technologie de pointe;

2. Recommande aux pays en développement d'envisager la création ou le renforcement d'organes nationaux de coordination de haut niveau, chargés de planifier et exécuter efficacement les programmes de mise en valeur des ressources humaines. Ces organes de coordination devraient mettre en place des mécanismes permettant aux pouvoirs publics, à l'industrie et aux établissements d'enseignement et de formation d'apporter une contribution efficace;

3. Invite les pays en développement à accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la formation des femmes, des jeunes et de groupes particuliers comme les invalides;"

...

"5. Insiste sur le fait que la mobilisation des ressources financières pour la mise en valeur accélérée des ressources humaines en vue de l'industrialisation devrait bénéficier d'une attention particulière, que la formation devrait, le cas échéant, faire partie intégrante des devis de projets industriels et que la coopération avec les institutions de financement du développement devrait être renforcée;"

...

"10. Recommande que l'ONUDI ...

- a) Aide les pays en développement à déterminer leurs besoins pour ce qui est d'accélérer la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur industriel et à élaborer des plans d'action appropriés pour satisfaire ces besoins;
 - b) Organise des programmes dans un certain nombre de domaines spécialisés relatifs à la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation, notamment la formation de négociateurs de contrats; la formation à la gestion de l'énergie; la formation des formateurs; et l'élaboration de clauses relatives à la formation, à inclure dans les contrats de projets industriels;
 - c) Accorde une attention particulière aux problèmes de l'entretien des installations industrielles et élabore des programmes à cet effet;"
- ...
- "g) Accorde une priorité particulière aux besoins spéciaux des pays africains dans le cadre du Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique."

7. Après la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée en 1986, le Directeur général, s'adressant aux représentants des Etats Membres, a souligné que la formation de la main-d'oeuvre industrielle était l'une des grandes priorités de sa politique de gestion.

8. Les activités de l'ONUDI visent à favoriser l'autosuffisance des pays en développement, en donnant au personnel industriel de ces pays la possibilité de remplacer peu à peu les experts étrangers dont beaucoup de ces pays sont encore tributaires. A cet égard, il faut rappeler la résolution 3342 (XXIX) de l'Assemblée générale demandant d'intégrer pleinement les femmes dans le processus de développement. En outre, l'ONUDI se conforme aux dispositions de la résolution 1985/14 de la Commission des droits de l'homme qui met l'accent sur le droit des jeunes à avoir accès à des programmes appropriés de formation technique et professionnelle et d'orientation professionnelle.

A. Projets hors siège de formation industrielle

9. L'ONUDI met en oeuvre, à la demande des gouvernements ou des organismes régionaux, des projets de formation très divers dans les pays en développement. Ces activités sont très importantes car elles contribuent directement à améliorer les moyens de formation industrielle et provoquent ainsi une augmentation rapide des disponibilités en personnel qualifié, formé spécialement en fonction des besoins et à peu de frais. On distingue trois grands domaines d'activité 4/, qui sont brièvement décrits ci-dessous.

Création d'un service de la planification de la formation industrielle au sein de l'administration centrale

10. Le développement industriel exige des politiques et programmes de formation industrielle bien conçus qui doivent être élaborés, appliqués, suivis et adaptés en fonction des besoins variables. Objectif typique d'un projet : créer au sein de l'administration publique compétente (par exemple le ministère de l'industrie) un service de planification de la formation

industrielle. Ce service aurait pour tâche principale d'évaluer les besoins en la matière, de formuler les politiques pertinentes, de déterminer les domaines prioritaires, de coordonner les systèmes appropriés, d'établir des plans réalisables, d'élaborer les instruments juridiques nécessaires et de contribuer à améliorer par tout le pays le support institutionnel des systèmes de formation industrielle.

Mise en place de l'infrastructure de la formation industrielle

11. Les politiques et programmes de formation industrielle ne peuvent être appliqués avec succès que s'ils peuvent s'appuyer sur une bonne infrastructure socio-économique. Celle-ci comprend notamment des organes gouvernementaux et semi-gouvernementaux, des sociétés de holding d'Etat, les chambres d'industrie et de commerce, des associations d'employeurs, les syndicats, les fédérations d'industriels, l'administration du travail, le système éducatif à tous les niveaux, les associations pour la formation et le perfectionnement, et enfin les associations de bureaux d'études techniques.

12. Le plus souvent, des politiques et programmes de formation industrielle bien conçus et bien adaptés ne donnent pas toujours les résultats escomptés si l'on ne tient pas dûment compte des analyses de l'offre et de la demande. Ainsi, par exemple, des centres de formation modernes, bien équipés matériellement et professionnellement, ne travaillent pas dans toute la mesure de leur capacité faute de candidats qualifiés; il arrive également que des diplômés sortant de ces centres ne trouvent pas l'emploi qui leur convient parce que leurs qualifications ne sont pas demandées sur le marché du travail, cependant que des entreprises industrielles à la recherche de personnel qualifié peuvent ignorer l'existence d'un potentiel de formation inemployé dans une autre région du pays; les syndicats, tout comme les associations d'employeurs, sous-estiment parfois, dans leurs politiques, la valeur d'une bonne formation industrielle, etc. Objectif typique d'un projet : développement et coordination de l'infrastructure institutionnelle dans son ensemble, afin d'utiliser au mieux, pour la formation industrielle, tous les mécanismes et institutions existants et potentiels, notamment les moyens de formation en usine.

Renforcement des moyens de formation des établissements à vocation industrielle

13. Le développement industriel exige que les milieux industriels eux-mêmes participent activement à la formation, ce qui implique en tout premier lieu le renforcement des centres de formation, sans exclure pour autant celui d'autres institutions, tels les organes de normalisation, les centres de recherche, les centres d'information et les services de formation des entreprises industrielles. Le rôle de ces organismes pourrait ne pas dépasser les frontières, mais il faut accorder l'attention qu'elles méritent à toutes les possibilités de coopération internationale. Un objectif typique de projet serait de renforcer les moyens de formation de ces organismes pour qu'ils aient une orientation pratique, donnent une formation de haute qualité et appliquent des programmes pertinents adaptés à la demande, au niveau national et, le cas échéant, international. On devra s'attacher à améliorer l'infrastructure de chaque institut, en particulier par la formation des instructeurs, la mise au point de programmes d'étude adaptés aux besoins, le recours à des méthodes et techniques d'enseignement appropriées, l'installation d'un équipement didactique moderne et l'amélioration des capacités de gestion.

14. Il est également possible de ne mettre en oeuvre qu'une partie d'un de ces projets types (par exemple, détachement d'un conseiller en formation industrielle auprès d'un institut ou d'une société ou organisation d'une liaison université-industrie en insistant sur la formation pratique). En outre, on pourra organiser des programmes de formation spécifiques dans tel ou tel pays, avec l'assistance de l'ONUDI (voir par. 24 à 33).

15. Les projets hors siège de formation industrielle sont en général financés sur les crédits des programmes par pays du PNUD. Ils peuvent également être financés au titre des Services industriels spéciaux (SIS) (pour une assistance peu importante et de brève durée), du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI (code XP), du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) et de fonds d'affectation spéciale constitués en vertu d'arrangements entre les pays en développement ou donateurs intéressés et l'ONUDI.

16. Pour plus de renseignements sur la formation industrielle hors siège aux niveaux national, sous-régional ou régional, on peut s'adresser au Service de la formation industrielle de l'ONUDI (voir par. 52 ci-dessous). Les demandes relatives à des projets de ce type émanant de gouvernements ou d'organismes régionaux doivent être faites conformément aux règles établies par l'Organisation des Nations Unies et par l'ONUDI (en règle générale, par l'intermédiaire du conseiller industriel principal hors siège ou du représentant résident).

B. Stages de formation collective

17. L'ONUDI a mis sur pied, en coopération avec les gouvernements et les organismes intéressés des pays hôtes ou donateurs, un système de stages de formation collective à l'intention des cadres techniques ou administratifs supérieurs employés dans l'industrie ou s'occupant de l'industrialisation des pays en développement.

18. Les stages de formation collective organisés par l'ONUDI se déroulent pour la plupart dans des entreprises industrielles ou des instituts possédant les connaissances et l'expérience spécialisée nécessaires, l'équipement adéquat et l'infrastructure voulue. Le but de ces stages est de permettre aux participants d'enrichir leur expérience pratique dans leurs domaines respectifs ainsi que d'étendre et de mettre à jour leurs connaissances théoriques dans un temps relativement court (deux à cinq mois). Supervisés par des experts, les stages comprennent le plus souvent quatre parties principales : introduction théorique; formation en entreprise, qui peut comporter des travaux de laboratoire ou des activités analogues; visites d'installations; et évaluation finale au cours de laquelle les participants portent un jugement sur la valeur des connaissances qu'ils ont acquises, compte tenu des possibilités de les appliquer dans leurs pays respectifs.

19. L'ONUDI assure aussi une formation collective dans le cadre de séminaires ou de réunions de travail d'une durée plus brève (deux à six semaines). Ce type de formation a pour but de permettre aux participants d'étendre ou de mettre à jour leurs connaissances professionnelles dans un domaine hautement spécialisé. Les stages peuvent comporter les activités suivantes : conférences, débats, travaux en groupe, simulations, jeux d'entreprise, études de cas et visites d'usines, d'institutions, de foires commerciales ou d'expositions.

20. Beaucoup de ces stages ou séminaires sont organisés chaque année, d'autres le sont uniquement selon les besoins. Leur organisation dépend des crédits disponibles et de la possibilité de trouver des moyens de formation appropriés. Les conditions d'admission sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme universitaire (ou d'un titre équivalent) dans la spécialité étudiée et avoir plusieurs années d'expérience pratique acquise à un poste de responsabilité dans ce domaine.

21. Une fois qu'un accord a été conclu avec le pays hôte ou donateur, que les crédits nécessaires ont été dégagés et que les dates, le lieu et le programme du stage ont été arrêtés, l'ONUDI, par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD, adresse aux autorités compétentes des pays en développement concernés un aide-mémoire les invitant officiellement à désigner des candidats. De concert avec les autorités du pays hôte ou donateur et, si possible, avec les représentants de l'organisme d'exécution, elle sélectionne ensuite, parmi les candidats désignés, les personnes qui participeront au stage.

22. Les demandes de participation aux stages de formation collective de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements et les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance, après réception d'une invitation officielle de l'ONUDI, et doivent être adressées à l'ONUDI par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD. Cependant, les gouvernements et les mouvements de libération sont priés d'indiquer dès que possible à l'ONUDI les stages qui les intéressent. Pour plus de renseignements, notamment sur les conditions d'admission et les programmes des stages, on s'adressera au Service de la formation industrielle de l'ONUDI (dont l'adresse figure à la dernière page du présent document).

23. En annexe figure la liste provisoire des stages de formation collective que l'ONUDI prévoit d'organiser en 1988 pour autant qu'elle dispose de fonds. Certains de ces stages pourront être organisés à nouveau en 1989.

24. L'ONUDI est également disposée à mettre sur pied des stages de formation collective sur un thème précis pour un pays, une sous-région ou une région, si le besoin s'en faisait sentir. Elle pourrait organiser ces stages en collaboration avec les gouvernements ou des organisations intergouvernementales et les financer sur les crédits des programmes par pays du PNUD ou sur ses propres fonds si des contributions volontaires lui étaient versées. Voici quelques exemples des stages qu'il est possible d'organiser.

25. Gestion de la production. Pour augmenter la capacité de production industrielle des pays en développement, on peut notamment s'efforcer de mieux utiliser les moyens disponibles. A cette fin, on peut organiser des stages de formation nationaux, sous-régionaux ou régionaux portant sur l'organisation de la production dans des secteurs industriels précis. Les institutions de formation et les entreprises industrielles des pays en développement pourraient servir de structures d'accueil pour ces stages.

26. Entretien préventif. Un autre moyen d'augmenter la production industrielle grâce à une meilleure utilisation des capacités disponibles consiste à assurer un entretien préventif. On peut organiser des stages de formation nationaux, sous-régionaux ou régionaux sur l'entretien préventif (notamment programmé) dans des secteurs industriels précis. Les entreprises et institutions existantes peuvent servir de structures d'accueil in situ pour ces stages. Il conviendrait de mettre l'accent, par exemple, sur les moyens de prévenir la corrosion, d'accroître l'efficacité des centrales électriques, ou de mieux tirer parti du matériel de transport.

27. Amélioration de la qualité. La qualité de la production a une importance capitale du point de vue économique et social puisqu'elle a des incidences sur la sécurité de l'emploi et le redressement de la balance des paiements, par exemple. On peut organiser les activités suivantes en vue d'améliorer la qualité : évaluation sur place des améliorations nécessaires; séminaires nationaux ou sous-régionaux destinés aux ingénieurs chargés du contrôle de la qualité dans leurs entreprises; stages interrégionaux de formation collective destinés aux directeurs et aux ingénieurs responsables du contrôle de la qualité à un niveau élevé; colloques sur la qualité à garantir, destinés aux décideurs de l'industrie et des administrations.

28. Etablissements bancaires de développement industriel. Les banques de développement jouent un rôle toujours plus important dans le développement industriel. Nombre d'entre elles sont gênées par le manque de personnel très qualifié à tous les niveaux. Des stages de formation portant sur tous les aspects essentiels des activités bancaires favorisant le développement industriel peuvent être organisés en coopération étroite avec les organismes nationaux, régionaux et interrégionaux compétents.

29. Petites et moyennes industries. Le développement des petites et moyennes industries dépend beaucoup du savoir-faire et des compétences disponibles et de motivations adéquates. Une collaboration à l'échelon sous-régional permettrait aux pays en développement de mettre en commun leurs moyens dans ce domaine : un pays financerait un centre chargé d'organiser des stages de formation à la gestion des petites et moyennes industries; un autre en financerait un qui organiserait des stages de formation à l'intention des agents des services de vulgarisation; un troisième ferait de même pour la formation des fonctionnaires et autres agents chargés de favoriser l'expansion des petites et moyennes industries; un quatrième pourrait fournir des services en vue de la formation du personnel des banques de développement, etc. L'ONUDI peut aider à organiser des stages et à coordonner les programmes.

30. Evaluation des projets et études de faisabilité. Tant l'industrie que les pouvoirs publics des pays en développement ont grand besoin de personnel expérimenté pour évaluer les projets et établir des études de faisabilité. On peut organiser des stages de formation par pays ou par sous-région dans ces domaines en utilisant des projets industriels existants pour des études de cas, et en recourant au système d'études de faisabilité de l'ONUDI (y compris le modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité ou COMFAR).

31. Transfert et mise au point de techniques appropriées. Le transfert et la mise au point de techniques appropriées sont indispensables au développement industriel des pays en développement. Des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur des secteurs particuliers peuvent être organisés dans ce domaine.

32. Gestion de l'énergie. De nombreuses entreprises industrielles de pays en développement reconnaissent de plus en plus le rôle déterminant de la consommation d'énergie en tant que facteur de coût. En partant d'analyses de cas approfondies, on peut organiser des stages de formation portant sur la gestion de l'énergie dans certains secteurs industriels en vue d'améliorer le bilan énergétique des entreprises de ces secteurs. Ces stages porteraient à la fois sur des questions techniques et des problèmes économiques et aboutiraient notamment à des propositions de projets concrets de gestion de l'énergie élaborées par les participants pour leurs entreprises respectives.

33. Formation aux négociations. Les pays en développement sont bien souvent handicapés dans les négociations internationales portant sur des questions comme les caractéristiques des biens importés, le transfert de techniques, les investissements étrangers et l'utilisation des ressources naturelles, car ils manquent de négociateurs et de conseillers ayant une formation et une expérience suffisantes. L'ONUDI peut organiser des stages de formation dans cet important domaine, à l'échelon national ou régional.

C. Bourses

34. Les bourses de l'ONUDI sont accordées conformément aux règles établies par l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1968, des bourses (y compris pour des voyages d'étude) ont été accordées à près de 17 100 personnes. Un des principaux avantages des bourses individuelles est qu'elles permettent d'adapter le programme de formation aux besoins et aux souhaits du candidat et de son employeur. Malgré les difficultés que l'on a quelquefois rencontrées pour trouver des structures d'accueil dans les entreprises de pays très industrialisés, l'ONUDI a réussi à placer presque tous les candidats grâce à une collaboration étroite avec les organismes qui, dans les divers pays hôtes, s'occupent des bourses internationales.

35. Pour des raisons à la fois financières et pédagogiques, l'ONUDI organise, quand c'est possible, des stages pour de petits groupes de boursiers recherchant la même formation, parlant la même langue et ayant un niveau professionnel comparable. (Ces stages spéciaux de formation collective destinés aux boursiers sont différents de ceux décrits dans la section B.) Les programmes de ces stages sont soigneusement conçus en fonction des renseignements donnés par les candidats dans leur formulaire de candidature. Organisés et supervisés en coopération avec des entreprises et institutions sélectionnées, ils donnent parfois de meilleurs résultats qu'une formation individuelle de type classique. En outre, l'ONUDI place systématiquement de plus en plus de boursiers, soit individuellement, soit en groupe, dans des centres de formation industrielle des pays en développement, ce qui favorise une coopération économique et technique plus étroite entre ces pays. La nature des activités de formation de l'ONUDI et le niveau élevé du personnel de l'industrie à laquelle cette formation est destinée (voir plus haut, par. 2), explique la durée relativement courte des bourses de l'Organisation (en 1987, la durée moyenne de ces bourses était de quatre mois environ). Il convient de ne pas perdre de vue, lorsqu'on prévoit un programme de bourses à l'étranger, que le nombre de pays hôtes doit être limité.

36. Les candidatures pour les bourses relevant du programme de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements et les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance, qui doivent passer par l'intermédiaire des représentants résidents. Elles doivent être soumises au moyen des formulaires prévus à cet effet (Form/FEL.1/Rev.3(3.79)), auxquels il convient de joindre un certificat médical dûment signé et un certificat de connaissances linguistiques lorsque la langue dans laquelle la formation sera dispensée n'est ni la langue maternelle du candidat ni sa langue de travail, ni celle dans laquelle il a fait ses études. Les candidatures envoyées par télégramme ne sont pas prises en considération. Les formulaires de candidature peuvent être obtenus auprès des bureaux des représentants résidents. L'ONUDI ne peut donner suite à une demande de bourse tant qu'elle n'a pas reçu ces documents.

37. Note : A cet égard, il convient de souligner que le placement d'un candidat boursier est souvent une opération relativement longue (cela vaut aussi pour les voyages d'étude décrits plus loin à la section D). Ainsi, le temps nécessaire pour placer un boursier, c'est-à-dire l'intervalle entre le moment où le formulaire de candidature parvient au siège de l'ONUDI et le moment où débute le programme de formation à l'étranger est de quatre mois. L'expérience montre que c'est le temps qu'il faut pour organiser un programme de formation convenable pour un boursier sans compromettre les bonnes relations de travail établies avec les organismes compétents des pays hôtes, dont la coopération est indispensable à l'ONUDI. Une fois engagées les démarches visant à placer les boursiers qui ont fait acte de candidature auprès de l'ONUDI, les représentants sur place doivent s'abstenir de toute intervention directe qui risquerait d'avoir des résultats fâcheux.

Bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI

38. Dans le programme ordinaire de coopération technique de l'ONUDI pour 1988, des fonds sont prévus pour le financement des bourses. La seule façon pour les gouvernements de présenter des demandes de bourses au titre du programme ordinaire pour 1988 est d'adresser, pour chaque candidat, le dossier complet de candidature indiqué au paragraphe 36 ci-dessus. Aucune candidature proposée par lettre, télégramme, etc., ne sera retenue. Les candidatures devront être soumises pour le 30 avril 1988 au plus tard. Après cette date, aucune bourse ne pourra plus être accordée aux demandeurs au titre du programme ordinaire pour 1988. Toutefois, à la demande des gouvernements intéressés, les candidatures pourront être reportées en vue de leur examen en 1988.

39. Compte tenu des renseignements figurant dans le formulaire de candidature et en fonction des ressources financières disponibles, le Comité de sélection de l'ONUDI pour l'attribution des bourses formulera sans tarder des recommandations sur le montant de la bourse, le ou les pays hôte(s), la durée et le type de la formation (formation individuelle, stage spécial de formation collective pour boursiers, participation à un stage approprié de formation collective organisé par l'ONUDI). La durée des bourses financées au titre du programme ordinaire ne doit pas dépasser six mois. Les voyages d'étude ou les études universitaires préparant à un diplôme ne peuvent pas être financés par le programme ordinaire. Enfin, ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour pallier l'absence de crédits du PNUD. Cependant, il est possible d'obtenir des bourses financées par le programme ordinaire au titre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) ou des mesures spéciales prises en faveur des pays les moins avancés (PMA).

Bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD

40. Les bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD constituent la majorité des bourses octroyées par l'ONUDI. Pourtant, on a constaté les années précédentes dans nombre de projets financés au titre des programmes par pays du PNUD, un décalage inquiétant entre les crédits prévus pour les bourses (poste 31 du budget), d'une part, et le nombre de candidats qui ont obtenu une bourse; d'autre part, ce dernier restant bien inférieur aux possibilités offertes par les crédits disponibles. En d'autres termes, les crédits ouverts au budget n'auraient permis à un bien plus grand nombre de candidats des pays en développement de bénéficier grâce à ces bourses d'une formation de haut niveau. Il faut que les gouvernements, les représentants résidents, les conseillers industriels et les administrateurs auxiliaires hors

siège, les conseillers techniques principaux et les directeurs nationaux des projets, les experts sur le terrain et toutes les personnes intéressées par les projets d'assistance technique financés au titre des programmes par pays du PNUD et exécutés par l'ONUDI soient conscients de cet état de choses. Pour y remédier, on pourrait notamment commencer à choisir les candidats dès que le budget annuel aura été établi ou même avant. En outre, il convient également de noter qu'une première sélection des candidats boursiers ne peut se faire que sur le terrain et non au siège de l'ONUDI, comme c'est le cas pour les services d'experts ou la fourniture du matériel. En désignant les candidats boursiers le plus tôt possible, on leur donne plus de chances de participer à un stage de formation collective du type évoqué au paragraphe 35 ci-dessus. L'ONUDI tient à appeler l'attention de tous les intéressés, et en particulier des gouvernements, des conseillers industriels hors siège et des conseillers techniques principaux, sur la possibilité d'organiser des stages spéciaux de formation en groupe à l'intention du personnel de contrepartie travaillant à un même projet hors siège. Ces stages de formation sont conçus de façon à répondre aux besoins particuliers de chaque boursier et aux besoins du projet en général, de sorte que les boursiers, à l'issue de leur stage, forment une équipe homogène.

Projets de bourses (dits projets "omnibus")

41. Pour la plupart, les bourses (et les voyages d'étude) financées au titre des programmes par pays du PNUD et administrées par l'ONUDI sont attribuées dans le cadre des projets d'assistance technique et correspondent à leurs objectifs. Or, dans la majorité des pays en développement, la demande en matière de formation industrielle dépasse de loin les possibilités offertes par ces projets. En conséquence, les gouvernements, les représentants résidents, les conseillers industriels principaux hors siège ou les administrateurs auxiliaires voudront peut-être inclure dans les programmes par pays un projet de formation industrielle à l'étranger, dont l'exécution serait confiée à l'ONUDI. Ces projets pourraient prévoir le financement de bourses (poste 31 du budget) et de voyages d'étude (poste 32 du budget).

42. Les projets devraient être conçus de telle manière que l'ONUDI puisse, en collaboration avec les gouvernements et les représentants résidents, disposer des fonds nécessaires pour parer aux besoins avec rapidité et souplesse. La durée de ces projets de formation à l'étranger ne devrait pas être limitée à un cycle de programmes par pays. Compte tenu de la pratique antérieure, l'importance de ces projets devrait correspondre aux besoins prévus de formation industrielle à l'étranger dans des domaines prioritaires pour lesquels il n'existe pas d'autres projets ou d'autres sources d'assistance technique (par exemple des fonds d'assistance bilatérale).

43. L'ONUDI est disposée à aider les gouvernements à élaborer des projets de formation industrielle à l'étranger et à les réaliser.

Bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS)

44. La procédure applicable aux bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS) est en général la même que celle qui est appliquée aux bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD; mais ce mode de financement doit être réservé à des demandes d'assistance de caractère urgent et de courte durée.

Bourses financées au titre de fonds d'affectation spéciale

45. L'ONUDI est disposée à organiser des stages de formation à la demande des gouvernements des pays en développement qui acceptent de prendre à leur charge tous les frais de formation directs et indirects, en constituant au bénéfice de l'ONUDI des fonds d'affectation spéciale à cet effet 5/. Ce genre de fonds convient particulièrement au financement des projets de formation industrielle à l'étranger. Les gouvernements intéressés, tout en payant eux-mêmes le coût total des bourses, profitent de l'expérience administrative et des compétences techniques de l'ONUDI.

Affectation de crédits d'assistance bilatérale au financement des bourses

46. Plusieurs pays développés ont fait savoir à l'ONUDI que, sur sa recommandation et dans des circonstances et des limites déterminées, ils pourraient financer des bourses d'études de l'Organisation grâce aux ressources bilatérales qu'ils réservent aux bourses, en particulier pour former des ressortissants des pays les moins avancés. La formation de ces boursiers sera assurée dans chaque cas dans le pays donateur.

D. Voyages d'étude

47. A la demande des gouvernements, l'ONUDI peut organiser des voyages d'étude, individuels ou collectifs, à l'intention des hauts fonctionnaires responsables du développement industriel, du personnel de direction de certaines entreprises ou institutions industrielles, des directeurs nationaux de projets exécutés par l'ONUDI ou des équipes d'experts de contrepartie travaillant à ces projets.

48. Les voyages d'étude de l'ONUDI ont essentiellement pour but de permettre à des décideurs des pays en développement de procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres pays; à des spécialistes de se renseigner sur des innovations techniques (par exemple dans des instituts ou des entreprises appropriés ou encore lors de foires commerciales); à des techniciens et à des chefs d'entreprises d'étudier les solutions aux problèmes qui se posent dans les usines; à des chercheurs de comparer leurs résultats et à des experts d'assister à des conférences pour étendre leurs connaissances professionnelles. Ces voyages d'étude sont de courte durée (deux semaines en moyenne, et normalement un mois maximum) et le nombre des pays visités est limité à cinq.

49. Ces voyages peuvent être financés au titre des programmes par pays du PNUD si le budget du projet correspondant prévoit un poste 32 à cet effet (dans le cas de plusieurs projets, on aurait pu financer davantage de voyages d'étude, voir la situation décrite au paragraphe 40 ci-dessus); ou bien au titre des fonds d'affectation spéciale alimentés par les pays bénéficiaires (voir par. 45) ou encore, très rarement, au titre des SIS et du FNUDI. Les voyages d'étude ne peuvent être financés à l'aide de crédits prélevés sur l'élément bourses du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI; toutefois, ce programme comporte un crédit spécial prévu pour répondre avec souplesse et rapidité aux demandes de formation que pourraient formuler les pays en développement les moins avancés, voyages d'étude inclus. Il est possible aussi d'organiser des voyages d'étude dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD).

50. **Note :** L'organisation d'un voyage d'étude est souvent une tâche assez complexe, qui requiert une coordination étroite et permanente entre un grand nombre de services, d'institutions et d'entreprises de plusieurs pays. Aussi les candidatures pour un voyage d'étude doivent-elles parvenir à l'Organisation trois mois au moins avant la date prévue pour le début du voyage et être présentées au moyen des formulaires prévus à cet effet accompagnés d'une description aussi détaillée que possible du ou des domaine(s) d'intérêt et des firmes ou institutions - ou types de firmes ou d'institutions - à visiter. Sauf cas exceptionnels, et sous réserve de confirmation par envoi du formulaire officiel, les candidatures proposées par télégramme ne pourront pas être prises en considération. Il en va de même pour les voyages d'étude préparés, en tout ou en partie, grâce à des contacts directs entre les autorités du pays du bénéficiaire ou la direction d'un projet hors siège et les firmes ou institutions à visiter. Dans ce cas, l'ONUDI ne pourra donner l'autorisation du financement que lorsque le représentant résident du pays du candidat aura confirmé que chaque visite prévue dans les divers pays hôtes est acceptée. Dans nombre de pays hôtes, les voyages d'étude doivent être approuvés par le gouvernement, même si les arrangements ont été conclus directement avec les organismes d'accueil. Les gouvernements et les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance peuvent présenter les candidatures par l'intermédiaire des représentants résidents, qui fourniront les formulaires de candidature.

E. Renseignements sur la formation

51. L'ONUDI a préparé pour 1988 la seizième édition de son "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" (PI/101) qui contient des renseignements sur plus de 3 000 stages de formation intéressant un grand nombre de secteurs industriels. Ces stages seront, en 1988, organisés dans le monde entier par des institutions ou des organismes privés, nationaux ou internationaux, y compris l'ONUDI. Cet "Aperçu", qui est tiré à plus de 10 000 exemplaires, sera envoyé gratuitement aux gouvernements, aux représentants résidents, aux conseillers industriels principaux hors siège, aux administrateurs auxiliaires, aux conseillers techniques principaux, à des entreprises, associations et institutions industrielles, etc. On pourra obtenir des exemplaires de ce document auprès du Service de la formation industrielle de l'ONUDI. Les institutions désireuses d'annoncer l'organisation de stages dans la prochaine édition de l'"Aperçu" (1989) sont priées de s'adresser au Service de la formation industrielle en demandant le questionnaire approprié. (La date limite d'envoi des questionnaires dûment remplis est le 31 mai 1988.)

* * * * *

52. Pour plus de renseignements sur l'assistance que l'ONUDI fournit en matière de formation de personnel pour l'industrie, prière de s'adresser au :

Service de la formation industrielle
Division des institutions et services industriels
Département des opérations industrielles
Centre international de Vienne
B.P. 300
A-1400 Vienne (Autriche)

Notes

1/ "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chap. IV.

2/ "Rapport de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.4/22), chap. VI, par. 270 à 274.

3/  "Rapport de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.5/46), chap. II, sect. B.

4/ Ces domaines d'activité se retrouvent dans le document intitulé "PPM sections 8910-8926: Programme advisory note on programming and formulation of technical co-operation projects in manufacturing industry" (UNDP/PPM/TL/42), 8 janvier 1985, PPM section 8923.

5/ Pour de plus amples renseignements sur les procédures relatives aux fonds d'affectation spéciale, voir le Bulletin du Directeur général UNIDO/DG/B.18 du 28 février 1986 intitulé "Procédures applicables aux fonds d'affectation spéciale pour des projets non financés par le Fonds de développement industriel".

Annexe

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
11 janv.- 4 mars	Maintenance du matériel biomédical et de laboratoire	Hongrie	A
15-29 janv.	Formation de formateurs pour les petites et moyennes entreprises	Tchad	F
19 janv.- 8 mars	Gestion de la production dans l'industrie manufacturière	Japon	A
9 mars- 24 juin	Technologie de la sidérurgie	République socialiste soviétique d'Ukraine	A
10 mars- 17 juin	Meunerie et stockage des céréales (avec éléments de formation de formateurs)	Union des Républiques socialistes soviétiques	A
16 mars- 1er juil.	Technologie de la soudure électrique et matériel approprié	République socialiste soviétique d'Ukraine	A
24 mars- 21 avril	Technologie et méthodes de formation en matière de moteurs diesel	Tchécoslovaquie	A
Mars-juin	Gestion et organisation des coopératives industrielles	Pologne et Italie	A
5 avril- 3 juillet	Technologie de la production des engrais minéraux	URSS	A
18 avril- 21 mai	Planification industrielle	République démocra- tique allemande	A
Avril-mai	Gestion des entreprises industrielles moyennes	Bulgarie	A
Avril-mai	Technologie de l'industrie du ciment	Turquie	A
Avril- juillet	Conception et fabrication de machines agricoles	Chine	A
Avril- juillet	Maintenance et réparation de moteurs diesel	Chine	A
Avril- juillet	Maintenance et réparation du matériel ferroviaire	Royaume-Uni et Afrique	A
16 mai- 24 juin	Méthodes et techniques de production et de préparation des pesticides	République démocra- tique allemande	A
Mai-juin	Techniques modernes de fonderie pour la production de pièces détachées	Pologne	A
Mai-juin	Commercialisation et mise au point de panneaux à base de bois	Yougoslavie	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
21 juin- 29 juil.	Gestion de la mise en valeur des ressources humaines	URSS	A
Juin- juillet	Utilisation industrielle des plantes médicinales	Roumanie	F
Août- septembre	Problèmes d'environnement (évaluation et gestion) posés par la pollution industrielle de l'air et de l'eau	Belgique	A
1er sept.- 16 déc.	Technologie de la soudure électrique et matériel approprié	RSS d'Ukraine	A
5 sept.- 23 déc.	Transformation des métaux	URSS	A
6 sept.- 25 oct.	Documentation et information industrielle	URSS	F
7 sept.- 7 déc.	Technologie de la sidérurgie	RSS d'Ukraine	A
21 sept.- 8 déc.	Technologie et équipement pour le traitement du riz	URSS	A
26 sept.- 15 oct.	Méthodes et techniques d'imprimerie	République démocratique allemande	A
Septembre- octobre	Technologie de l'industrie du ciment	Turquie	F
Septembre- octobre	Traitement des fruits et des légumes (pour les pays les moins avancés)	Turquie	A
Septembre- octobre	Exploitation des petites fonderies (pour les pays les moins avancés)	Turquie	A
Septembre- octobre	Planification et développement industriels	Japon	A
Septembre- novembre	Maintenance du matériel ferroviaire	Belgique et Afrique	F
Septembre- décembre	Technologie de la soudure électrique et matériel approprié	RSS d'Ukraine	A
Septembre- décembre	Technologie de la sidérurgie	RSS d'Ukraine	A
Septembre- décembre	Technologie du textile : laine et coton	Belgique	F
Octobre- novembre	Organisation et gestion des entreprises agro-industrielles	Yougoslavie	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
Octobre- novembre	Production de sucre (de betterave)	Turquie	A
Octobre- novembre	Conception, fonctionnement et maintenance de petites centrales	Philippines	A
Octobre- décembre	Services consultatifs pour les petites entreprises	Philippines	A
Octobre- janvier	Réparation et maintenance des navires de petit et moyen tonnages	Belgique	A ou F
Dates encore à fixer	Entretien des réseaux de transport de gaz et de pétrole	Hongrie	A
Dates encore à fixer	Organisation de systèmes de maintenance industrielle	Zimbabwe	A
Dates encore à fixer	Remise en état de pièces détachées et d'éléments pour les machines agricoles	Roumanie	A